

Ball Trap :

Ball Trap organisé par la Société de Chasse :
Le samedi 27 mai de 14h à 22h
Le dimanche 28 mai de 10h à 18h
Restauration sur place.

La Truite de Pas :



Samedi 3 juin 2023	Samedi 15 juillet 2023
Fête de la Pêche	Concours de Pêche

Partie de pêche du Club de l'Amitié :

Le Club de l'Amitié organise une journée de pêche avec restauration :
Le 24 juin 2023 à Grouches-Luchuel
Chaque personne (pêcheur ou non) se verra attribuer 1 kg de truites.

Réservations jusqu'au 18 juin auprès de Denis au 03 21 55 48 37 ou Anny au 03 21 48 20 52

Parcours du cœur :

L'association « Sources et Colline » organise le
Parcours du Cœur édition 2023
Rendez-vous le 10 juin sur la Grand place à :
9h00 pour la randonnée de 12 km,
10h00 pour la randonnée de 5 km.
Collation offerte au retour.
Inscription au 07 60 33 62 32.



Visite guidée de Pas-en-Artois :

L'association « Sources et Colline » organise le 11 juin à 9h00 une visite guidée : « À la découverte de l'histoire du village, de ses monuments mais aussi de son site et de son passé industriel ».
Prévoir 2h30 et environ 3 km sur routes et chemins.
Renseignements et inscription obligatoire au 06 08 03 03 25.

Chemins communaux :

Notre commune est riche de ses nombreux chemins communaux et ruelles. Ils attirent des clubs sportifs et des associations qui organisent des circuits (course VTT, randonnée, ...). A cette occasion, nous remarquons que ces clubs ou associations n'hésitent pas à peindre des flèches, des croix ou autres sur les arbres, les poteaux, les murs. Ces marques qui ne servent qu'une journée sont souvent indélébiles et dénaturent notre environnement.
Aussi, il est demandé à ces clubs ou associations de se faire connaître en mairie avant toute organisation de course et de circuit et surtout de respecter la nature et notre village



Sécurité des écoles :

Afin de faire respecter aux horaires d'entrées et de sorties des classes le sens interdit de la rue des écoles, des cônes de Lubeck sont installés 4 fois dans la journée. Pour la sécurité de tous, merci de ne pas les déplacer.



Rappel : Accès au cimetière par l'impasse du Bourg



***** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Mai 2023 *** N° 27 *****

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 04 mai 2023 à 19h30

Interventions :

La Poste

Madame Aurélie COURTEAUX, responsable de l'action commerciale de la Poste expose à l'Assemblée les différents services proposés par la Poste : Visite du facteur à domicile, téléassistance, livraison des médicaments ou de repas, audit de voirie, ...etc.

Pour faire suite à la réunion du 30 mars, une invitation a été envoyée à l'Harmonie et à l'US Pas.

Harmonie de Pas-en-Artois

MM. Benoit Da Silva et Éric Carette, respectivement Président et Directeur Musical de l'Harmonie présentent les projets et les besoins de financement de l'association.

U S Pas-en-Artois

Les membres présents regrettent l'absence du Président de cette association.

1/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, les subventions suivantes ont été accordées :

Harmonie de Pas-en-Artois : 2 500,00 €.

Union Sportive de Pas-en-Artois : 3 670,00 €.

Secours Populaire Français : 1 000,00 €.

2/ CLECT

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT, notamment la partie concernant la commune de Pas-en-Artois.

Le transfert de charges est le suivant : Une charge d'investissement pour l'assainissement collectif transférée à la communauté de communes de 4 966 € pour 2023.

Soit un versement de 106 510 € en attribution de compensation de fonctionnement à la commune de Pas-en-Artois et une attribution de compensation négative en section d'investissement de 4 966 € pour 2023.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin d'approuver le rapport annuel de la commission et d'accepter les conditions de répartition des charges.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent le rapport de la CLECT et acceptent les conditions de répartition des charges.

3/ DEVIS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée divers devis :

Devis DRIMINFO :

M. le Maire rappelle que lors de la dernière séance, il avait présenté deux devis de la société Driminfo. Ces devis avaient fait l'objet de questions et M. le Maire en énonce les réponses :

- Devis DC4119 : Contrat Driminfo Backup pour un montant de 46,80 €/mois, 3 mois offerts la 1^{ère} année) :

Fréquence des sauvegardes : Elles sont automatisées et au nombre de 4 par semaine (3 différentielles et 1 complète)

Le site de sauvegarde : Il est situé en Europe

La récupération des données : Elle se fait en priorité via le NAS (Serveur de fichiers) et si impossibilité via la sauvegarde externe.

Le devis est accepté à l'unanimité.

- Devis DC4105 : Fourniture et installation d'un serveur NAS Synology DS220 pour un montant de 778,80 € TTC.

Réponse : Le serveur QNAP actuel ne peut pas être maintenu par la société Driminfo. Il y a donc lieu de le remplacer. Le devis est accepté à l'unanimité. La dépense sera réglée en section d'investissement.

Devis débroussailleuse :

M. le Maire présente à l'assemblée 3 devis demandés pour l'acquisition d'une débroussailleuse supplémentaire pour le service technique :

Loxagri Lambin à Dainville : Husqvarna 555RXT : 1 289,00 € TTC

Frévent Motoculture Services : Husqvarna 555RXT : 1 385,10 € TTC

Loxam à Saint Nicolas : FS561 C-EM : 1 449,00 € TTC

Le devis de la société Loxagri Lambin est accepté pour la somme de 1 289,00 € TTC.

La dépense sera réglée en section d'investissement.

Devis mobilier urbain :

M. le Maire présente à l'assemblée un devis demandé à la société Comat & Valco pour l'achat de 7 bancs, 8 corbeilles et pour l'aire de jeux, un panneau ludique PMR sinusoïde, un jeu à ressort et un panneau Consignes de sécurité pour la somme totale de 5 500,00 € HT soit 6 600,00 € TTC.

Le devis de la société Comat & Valco est accepté pour la somme de 6 600,00 € TTC. La dépense sera réglée en section d'investissement.

Devis projecteurs halogènes du stade

M. le Maire informe l'assemblée que les 2 derniers projecteurs halogènes du grand stade sont en panne et qu'il est nécessaire de les remplacer par des projecteurs à LED. Il présente le devis des ETS REMY pour une somme de 1 242,00 € TTC. Le devis des ETS REMY est accepté. La dépense sera réglée en section d'investissement.

4/ RESSOURCES HUMAINES

Paie à façon

Madame JONARD présente à l'assemblée la proposition du Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour la reprise de la gestion de la paie des agents et des indemnités des élus par le Centre de Gestion.

Ce service pourrait être mis en place dès janvier 2024 et serait facturé 11,00 € par fiche de paie soit : 15 fiches X 11,00 € X 12 mois = 1 980,00 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

considérant les difficultés rencontrées par la secrétaire de mairie,

par 8 voix pour, 5 voix contre,

décide d'adhérer au service de paie à façon proposé par le Centre de gestion du Pas-de-Calais à compter de janvier 2024 et autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

5/ DOSSIERS EN COURS

Application Intramuros

M. COTTIN informe l'assemblée que l'application Intramuros a été activée, elle est disponible en téléchargement. Il en présente les différentes possibilités.

Création du SIVU la Kilienne:

M. le Maire informe l'assemblée que toutes les communes participantes ont délibéré.

Sept communes ont délibéré favorablement (Couin, Famechon, Grincourt, Hénu, Pas-en-Artois, Saint Amand, Warlincourt).

Malheureusement, les communes de Thièvres et Gaudiempré ont délibéré défavorablement.

M. le Maire, accompagné de M. VANDERBEKEN, maire de Warlincourt, a rencontré les maires de ces deux communes et Madame la Maire de Thièvres convoque de nouveau son conseil municipal le 13 mai pour étudier de nouveau les statuts du futur SIVU.

Quant à la commune de Gaudiempré, son conseil municipal campe sur sa position et a déjà entrepris des démarches auprès d'un SIVU voisin, de la Région et de l'Inspection Académique pour quitter le SIVU.

Une nouvelle réunion est envisagée très prochainement afin de présenter les projets de SIVU à 7 ou 8 (avec Thièvres) communes et chaque commune devra de nouveau délibérer unanimement.

Toutefois, la carte scolaire étant déjà définie pour la rentrée 2023, les élèves des 2 communes concernées seront scolarisés à Pas-en-Artois.

Fête de Pas 2023

Rappel : Le thème du défilé retenu pour cette année en réunion des Associations est : « Les Contes ».

Programme de la Fête :

Samedi 22 juillet : 10h00 : Concours de pétanque (US Pas), 19h00 : soirée dansante (Comité des Fêtes).

Dimanche 23 juillet : Brocante de 7h00 à 15h00 (Ch'tits Pongistes), défilé à partir de 14h00, Spectacle de catch à 17h00, apéritif concert à 19h30 (Harmonie) animé par Sonic Musette.

Lundi 24 juillet : Concours de tir (Chasse) et de javelot (Club de javelot) de 10h00 à 13h00, match amical de foot à 18h00 (US Pas). Lecture de contes à 18h00 devant le château ou à la médiathèque suivant météo. (Sources et Colline)

Mardi 25 juillet : Concours de tir (Chasse) et de javelot (club de javelot) de 10h00 à 13h00, Repas champêtre (Truite de Pas) à 13h30, Soirée dansante à 20h30 (Hirondelles de Pas), feu d'artifice à 23h30 (Comité des Fêtes).

Comme chaque année, nous comptons sur toutes nos associations pour le bon déroulement de la Fête de Pas.

Prochaine réunion

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a obligation de réunir le conseil municipal le 9 juin 2023 afin de désigner les trois délégués pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023.

Application IntraMuros :

Avec les Campagnes de l'Artois, notre mairie utilise l'application IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la sur votre smartphone ou votre tablette pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services « mairie » de votre commune et des alentours.

Vous pourrez également, depuis votre téléphone mobile, signaler un problème de voirie, de déchets, d'incivilité ou autre.

Application gratuite et sans publicité.



Conseil Municipal Jeune :

Étant donné la surcharge de travail, la mise en place d'un Conseil Municipal Jeunes est repoussée au 3^e trimestre 2023.